



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mutuelles

Question écrite n° 57693

Texte de la question

M. Jean-Pierre Baeumler souhaite appeler l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les incidences de la transposition des directives européennes dans le nouveau code de la mutualité. Imposant un renforcement du niveau de réserves de la caisse de répartition des organismes de retraite complémentaire, ceux-ci sont amenés à mettre en oeuvre des mesures d'adaptation affectant tant la situation des cotisants que celle des allocataires. Certains d'entre eux soutiennent que ces modifications remettent en cause des engagements contractuels auxquels ils avaient souscrit et s'interrogent sur le crédit qu'il faut accorder aux dispositifs proposés par les mutuelles retraites si celles-ci peuvent ainsi procéder à des aménagements qui suscitent un climat de méfiance de la part des cotisants et des allocataires. Il souhaiterait connaître les observations qu'appelle, de sa part, cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Baeumler](#)

Circonscription : Haut-Rhin (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57693

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 février 2001, page 898